

Type: **2** Mangroves et vasières du Sinnamary au Kourou

n° régional: 00110000
n° national: 030020031

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

L'ancien zonage ZNIEFF de type I "Embouchure de la Crique Karouabo" a été reclassé en une ZNIEFF de type II « Mangroves et vasières du Sinnamary au Kourou».

Son périmètre a été étendu afin d'intégrer les mangroves et vasières de la ZNIEFF de type II « Côte et marais de la Malmanoury », ce qui représente une partie importante du territoire. Elle englobe l'ensemble du complexe côtier lié à la dynamique littorale entre la zone d'érosion au niveau de l'embouchure du Kourou et la zone d'accrétion sédimentaire du fleuve Synnamary.

Les données de chacune des deux ZNIEFF concernées ont été intégrées au nouveau zonage proposé sur avis d'expert. Les contours de cette nouvelle ZNIEFF sont établis en se basant sur la limite Sud de la mangrove adulte (occupation des sols 2008, ONF) et sur la base de données PROCLAM (IRD) pour la limite Nord extrêmement mobile des mangroves et vasières.

La ZNIEFF de type I « Battures de Malmanoury » n'est donc plus incluse dans le zonage.

Sources cartographiques:

Les limites de cette ZNIEFF sont basées sur la carte d'occupation des sols de l'ONF pour déterminer la limite Sud des mangroves adultes). La base de données PROCLAM (IRD, 2009) a été utilisée pour cartographier la limite Nord extrêmement mobile: cette donnée est la dernière référence en date pour la localisation des mangroves et vasières.

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 3

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 4

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 5

Localisation

Relations type I/II

Communes

Kourou
Sinnamary

Superficie

9076,99 ha

Altitude(s)

De 0m à 2m

Commentaire général

La ZNIEFF des Mangroves et vasières du Sinnamary au Kourou (type 2) commence à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Kourou, au nord des installations de tir du Centre Spatial, et finit rive droite de l'embouchure du Sinnamary, au nord de la route de l'Anse.

Cette ZNIEFF est constituée d'un écosystème formé par une vasière et une mangrove de front de mer qui forment ici une unité fonctionnelle indissociable. Quelques dalles rocheuses émergentes sont incluses au sein de cette mangrove.

La mangrove est une forêt inondée par l'océan à chaque marée haute, composée presque exclusivement de Palétuviers blancs (*Avicennia germinans*). Sa présence est étroitement liée au déplacement des bancs de vase d'est en ouest le long du rivage, entraînés par le courant équatorial, lui même engendré par les alizés. La ZNIEFF étant soumise à cette dynamique, la morphologie et la physionomie de la mangrove varient en fonction des phénomènes d'accrétion et d'érosion. La partie est de la ZNIEFF est en 2012 constituée par une mangrove adulte subissant l'érosion marine, alors qu'à l'ouest (embouchure du Sinnamary) se développe une jeune mangrove sur des dépôts vaseux récents.

En arrière-mangrove se situent des habitats plus ouverts (lisières) par exemple le long de la route de l'anse de Sinnamary.

Quelques plantes déterminantes de cette ZNIEFF sont remarquables par leur rareté en Guyane : *Neptunia natans* (Fabaceae), *Indigofera microcarpa* (Fabaceae), *Byrsonima sericea* (Malpighiaceae), *Marsilea polycarpa* (Marsileaceae), *Eragrostis scaligera* (Poaceae), *Rosenbergiodendron densiflorum* (Rubiaceae), *Dodonaea viscosa* (Sapindaceae).

Dans la zone de balancement des marées, la vasière constitue des zones de nourrissage et de reposoirs importantes pour les oiseaux notamment les Limicoles qui retirent de cet écosystème très productif, l'énergie nécessaire à la mue et à l'accumulation prémigratoire de dépôts lipidiques, lesquels sont indispensables à leur longue migration. La Guyane accueille ainsi plusieurs centaines de milliers de ces oiseaux représentant plus de 30 espèces : Gravelots, Pluviers,

Limnodromes, Bécasseaux, Chevaliers, Courlis, et notamment plus de 20% des effectifs néarctiques du Bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*). La vasière de Sinnamary est d'un des principaux sites d'accueil (en effectifs) de ces oiseaux limicoles en Guyane. De nombreuses autres espèces exploitent également ces ressources alimentaires, dans les zones d'eaux peu profondes, en particulier les Ardéidés littoraux et autres grands échassiers ainsi que certains Laridés nicheurs sur les îlots rocheux des Battures de Malmanoury toutes proches ou migrateurs tels le spectaculaire Bec-en-ciseaux (*Rynchops niger*) et différentes Sternes.

De plus, la jeune mangrove de ce site a constitué ces dernières années, le principal site de nidification de l'Ibis rouge (*Eudocimus ruber*) en Guyane. Cette colonie d'ibis accueille également plusieurs espèces d'Ardéidés nicheuses comme la spatule rosée (*Platalea ajaja*) et les 3 petites aigrettes. Parfois le Savacou huppé (*Cochlearius cochlearius*) est présent dans la colonie et forme alors la seconde localité de nidification connue de cette espèce en Guyane avec le Marais de Kaw.

Si les colonies d'oiseaux restent d'accès difficile, les échassiers sont néanmoins victimes occasionnellement d'actes de braconnage lors de leurs passages au dessus de l'estuaire de la Crique Malmanoury.

Enfin, l'apparition de plages de sable lors des phases d'érosion de la mangrove, permet d'offrir temporairement des sites de pontes aux diverses espèces de Tortue marines qui fréquentent les eaux côtières de Guyane.

La biodiversité de cette ZNIEFF semble profiter du statut particulier du CSG, interdisant la chasse et limitant les accès sur l'ensemble de son emprise.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible	Reptiles: Nul	Ptéridophytes: Faible	Champignons: Nul
Oiseaux: Moyen	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Nul	Phanérogames: Faible	Lichens: Nul	Habitats: Faible
Poissons: Nul			

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est limitée de la manière suivante :

N: La limite nord enveloppe la ligne de côte en incluant les mangroves, les vasières (zones d'accrétion) et les zones d'érosion depuis la rive droite du Sinnamary à l'embouchure du canal Philippon (point A) jusqu'à proximité de la pointe Charlotte (point B).

S: Le sud suit la limite des mangroves adultes depuis le point B jusqu'au point A. Elle recoupe la crique Malmanoury au point C et rejoint l'extrémité de la route de l'Anse au point D.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (283076m; 596850m) - B (315287m; 575060m) - C (299760m; 587813m) - D (295349m; 591393m)

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Dalles rocheuses
Forêts marécageuses dégradées et lisières
Groupements d'arrière-mangrove à *Rhizophora racemosa*, *Pterocarpus officinalis*
Groupements de vases à *Spartina brasiliensis*
Jeunes mangroves
Mangroves - groupements halophiles sur vases
Mangroves à *Avicennia germinans*
Mangroves d'estuaire à *Euterpe oleracea*, *Pterocarpus officinalis*, *Bombax aquaticum*
Plages de sable sans végétation

Statuts de propriété

Domaine de l'état
Etablissement public
Propriété privée (personne physique)

Géomorphologie

Estuaire, delta
Lagune
Rivière, fleuve

Mesures de protection

Conventions internationales
Convention de RAMSAR (zones humides)
Protections foncières

Zone ND du POS
 Terrain acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral
 Protections réglementaires nationales
 Zone protégée au titre de la Loi Littoral

Facteurs d'évolution

Pratiques liées aux loisirs

- Chasse (avéré)
- Pêche (possible)

Critères d'intérêt

Intérêts fonctionnels

- Zone particulière liée à la reproduction
- Zone particulière d'alimentation
- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Fonctions de protection du milieu physique

Intérêts patrimoniaux

- Floristique
- Oiseaux
- Faunistique
- Ecologique

Sources de données

Bibliographie: AUBLET2, 2001 - AUBLET2, février 2001.

Bibliographie: AUBLET2, 2001 - AUBLET2, juillet 2001.

Bibliographie: DIREN Guyane, 1992 - Fiche Znieff antérieure de 1992

Bibliographie: GEPOG, 2001 - Base de données Alapi. (2001)

Bibliographie: TOSTAIN O., DUJARDIN J.L., ERARD C. & THIOLLAY J. M., 1992 - Oiseaux de Guyane. Société d'études ornithologiques, Paris.

Collection: Base AUBLET2, Herbier de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013

Collection: Base de données Alapi (GEPOG)

Informateur: Ecobios

Informateur: GEPOG - Faune-Guyane

Informateur: PETRONELLI Pascal

Informateur: TOSTAIN Olivier

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 46

/

Burmannia bicolor Mart.
Byrsonima sericea DC.
Chloroleucon acacioides (Ducke) Barneby & J.W. Grimes
Cissus spinosa Cambess.
Dodonaea viscosa Jacq.
Eragrostis scaligera Salzm. ex Steud.
Indigofera microcarpa
Myrcia tomentosa (Aubl.) DC.
Neptunia natans
Rosenbergiodendron densiflorum (K. Schum.) Fagerl.
Sauvagesia rubiginosa A. St.-Hil.
Syngonanthus gracilis (Bong.) Ruhland
Syngonanthus umbellatus (Lam.) Ruhland

Animalia/Aves

Agamia agami
Ajaja ajaja
Amazilia chionopectus
Amazona amazonica
Ardea cocoi
Buteogallus aequinoctialis
Cairina moschata
Calidris canutus

==> Nombre espèces non déterminantes: 122

Animalia/Aves

Amazilia leucogaster
Anhinga anhinga
Anthracothorax viridigula
Aramides cajanea
Aratinga pertinax
Arenaria interpres
Attila cinnamomeus
Attila spadiceus
Buteo magnirostris
Butorides striata
Cacicus cela
Calidris alba
Campephilus melanoleucos
Camptostoma obsoletum
Cathartes aura
Celeus flavus
Chaetura brachyura
Chaetura spinicauda
Chelidoptera tenebrosa
Chlidonias niger
Chloroceryle aenea
Chloroceryle amazona



<i>Calidris pusilla</i>	<i>Chloroceryle americana</i>
<i>Circus buffoni</i>	<i>Chloroceryle inda</i>
<i>Cnemotriccus fuscatus</i>	<i>Chrysolampis mosquitus</i>
<i>Cochlearius cochlearius</i>	<i>Colaptes punctigula</i>
<i>Donacobius atricapillus</i>	<i>Columbina passerina</i>
<i>Egretta caerulea</i>	<i>Conirostrum bicolor</i>
<i>Egretta thula</i>	<i>Coragyps atratus</i>
<i>Egretta tricolor</i>	<i>Crotophaga major</i>
<i>Eudocimus ruber</i>	<i>Cyanerpes cyaneus</i>
<i>Inezia caudata</i>	<i>Díscosura longicauda</i>
<i>Mycteria americana</i>	<i>Dryocopus lineatus</i>
<i>Myiopagis flavivertex</i>	<i>Euphonia violacea</i>
<i>Nemosia pileata</i>	<i>Falco peregrinus</i>
<i>Nycticorax nycticorax</i>	<i>Formicivora grisea</i>
<i>Picumnus cirratus</i>	<i>Fregata magnificens</i>
<i>Porphyrio flavirostris</i>	<i>Galbula galbula</i>
<i>Rostrhamus hamatus</i>	<i>Gelochelidon nilotica</i>
<i>Spizastur melanoleucus</i>	<i>Geothlypis aequinoctialis</i>
<i>Tringa melanoleuca</i>	<i>Harpagus bidentatus</i>
Animalia/Mammalia	<i>Herpetotheres cachinnans</i>
<i>Panthera onca</i>	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>
<i>Pteronura brasiliensis</i>	<i>Icterus chrysocephalus</i>
Plantae/Dicotyledones	<i>Icterus nigrogularis</i>
<i>Drosera capillaris</i>	<i>Leptotila rufaxilla</i>
Plantae/Equisetopsida	<i>Leptotila verreauxi</i>
<i>Couroupita guianensis</i>	<i>Leucophaeus atricilla</i>
<i>Erythrina fusca</i>	<i>Limnodromus griseus</i>
<i>Marsilea polycarpa</i>	<i>Lipaigus vociferans</i>
	<i>Lophotriccus galeatus</i>
	<i>Megaceryle torquata</i>
	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>
	<i>Myiarchus tyrannulus</i>
	<i>Myiodynastes maculatus</i>
	<i>Myiopagis gaimardii</i>
	<i>Myiozetetes cayanensis</i>
	<i>Myrmeciza ferruginea</i>
	<i>Myrmotherula axillaris</i>
	<i>Notharchus tectus</i>
	<i>Numenius phaeopus</i>
	<i>Ornithion inermis</i>
	<i>Pachyramphus polychopterus</i>
	<i>Pachyramphus rufus</i>
	<i>Pandion haliaetus</i>
	<i>Panyptila cayennensis</i>
	<i>Patagioenas cayennensis</i>
	<i>Phaethornis superciliosus</i>
	<i>Piaya cayana</i>
	<i>Piaya minuta</i>
	<i>Piculus flavigula</i>
	<i>Picumnus exilis</i>
	<i>Pionus fuscus</i>
	<i>Pionus menstruus</i>
	<i>Pipra aureola</i>
	<i>Pitangus sulphuratus</i>
	<i>Polioptila plumbea</i>
	<i>Progne chalybea</i>
	<i>Psarocolius decumanus</i>
	<i>Pteroglossus aracari</i>
	<i>Querula purpurata</i>
	<i>Rallus longirostris</i>
	<i>Ramphastos vitellinus</i>
	<i>Ramphocelus carbo</i>
	<i>Rhytipterna simplex</i>
	<i>Rynchops niger</i>
	<i>Sakesphorus canadensis</i>
	<i>Sclateria naevia</i>



Setophaga petechia
Setophaga ruticilla
Setophaga striata
Spizaetus tyrannus
Sterna acufflavida eurygnatha
Sterna hirundo
Sterna maxima
Sublegatus arenarum
Synallaxis albescens
Synallaxis gujanensis
Thamnophilus punctatus
Thryothorus coraya
Thryothorus leucotis
Tigrisoma lineatum
Tolmomyias poliocephalus
Tolmomyias sulphurescens
Tringa semipalmatus
Trogon viridis
Turdus fumigatus
Tyrannopsis sulphurea
Tyrannulus elatus
Tyrannus dominicensis
Tyrannus melancholicus
Veniliornis cassini
Veniliornis passerinus
Vireo olivaceus
Xiphorhynchus guttatus
Xiphorhynchus picus
Zimmerius gracilipes

Animalia/Mammalia

Galictis vittata
Lontra longicaudis
Myrmecophaga tridactyla
Nasua nasua
Saimiri sciureus